



Commission européenne



# SALAIRES MINIMAUX ADÉQUATS

28 octobre 2020  
#EUMinimumWages



«Les salaires minimaux fonctionnent – et il est temps que le travail paie.»

Ursula von der Leyen, discours sur l'état de l'Union, 16 septembre 2020

## Pourquoi des salaires minimaux adéquats?



La proportion de personnes qui travaillent mais qui sont toujours confrontées à la pauvreté a **augmenté, passant de 8,3 % de la main-d'œuvre totale de l'UE en 2007 à 9,4 % en 2018**

**Beaucoup de travailleurs qui sont en première ligne durant la crise de la COVID-19 perçoivent un salaire minimal**



Aidants



Professionnels de la santé

**Les travailleurs rémunérés au salaire minimal ont du mal à joindre les deux bouts (%)**

**39** assez difficilement

**20** difficilement

assez facilement **21**

facilement **7**

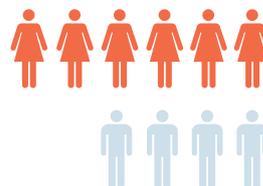
très facilement **2**



Personnel de nettoyage



Ouvriers agricoles

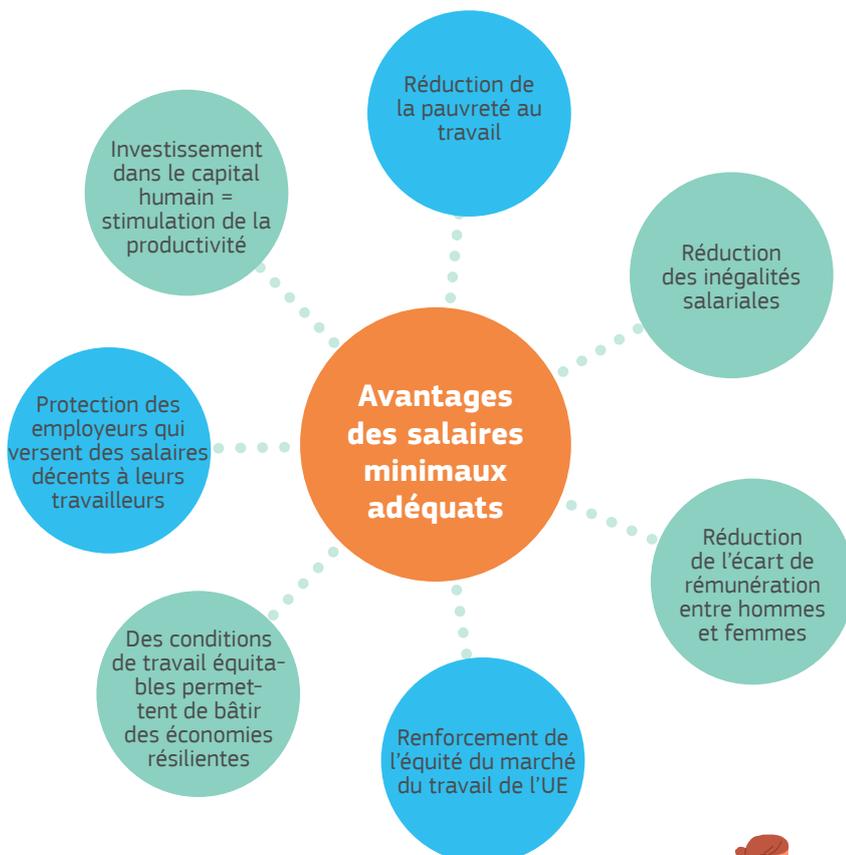


**La majorité (près de 60 % à l'échelle de l'UE) des travailleurs rémunérés au salaire minimal sont des femmes**

## Quel est notre objectif?

- La proposition de directive relative à des salaires minimaux adéquats vise à ce que les salaires minimaux soient fixés à un niveau adéquat et à ce que **les travailleurs gagnent leur vie décentement**. Les travailleurs devraient avoir accès à la protection offerte par des salaires minimaux, que ce soit sous la forme d'un salaire minimal légal ou de salaires fixés par des conventions collectives.

- Cette proposition respecte pleinement les compétences nationales et la liberté contractuelle des partenaires sociaux. **Elle n'oblige pas les États membres à fixer des salaires minimaux par voie législative**. Elle ne fixe pas le niveau des salaires minimaux.



### Principe 6 du socle européen des droits sociaux, approuvé par tous les dirigeants de l'UE

«Les travailleurs ont droit à un salaire équitable leur assurant un niveau de vie décent. Un salaire minimum adéquat doit être garanti [...]. La pauvreté au travail doit être évitée. [L]es salaires doivent être fixés d'une manière transparente et prévisible, conformément aux pratiques nationales et dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.»

**Les négociations collectives en vue de la fixation des salaires devraient être encouragées dans tous les États membres**



## Que propose la Commission?

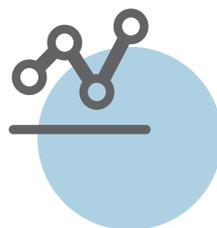
Nous voulons faire en sorte que les travailleurs soient protégés



### Critères que les États membres sont invités à prendre en considération dans la fixation des salaires minimaux adéquats par voie législative



Pouvoir d'achat, compte tenu également des impôts et des prestations sociales



Niveau général et répartition des salaires bruts



Taux de croissance des salaires bruts



Évolution de la productivité de la main-d'œuvre

doi:10.2767/112477  
doi:10.2767/353176

ISBN 978-92-76-23843-0  
ISBN 978-92-76-23827-0

Print  
PDF